

(montant, époque, lieu d'exécution, s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés à bonne fin)

#### Lot n°01C : VRD ESPACES VERTS

**Autres exigences économiques ou financières :** Déclaration sur l'honneur de ne pas être admis à une procédure de redressement judiciaire sans pouvoir justifier être habilité à poursuivre l'activité pendant la durée prévisible d'exécution du marché public Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner / Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles / Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années

Liste des travaux exécutés au cours des trois dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les plus importants (montant, époque, lieu d'exécution, s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés à bonne fin)

**Chiffre d'affaires annuel général :** Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles

**Effectif moyen annuel :** Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années

**Références sur des travaux spécifiés :** Liste des travaux exécutés au cours des trois dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les plus importants (montant, époque, lieu d'exécution, s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés à bonne fin)

**Marché réservé :** NON

**Critères d'attribution :**

#### Lot n° 01B : TERRASSEMENTS

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération

20% Valeur technique

10% Développement durable

70% Prix des prestations

#### Lot n° 01C : VRD ESPACES VERTS

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération

20% Valeur technique

10% Développement durable

70% Prix des prestations

**Dépôt dématérialisé :** Activé

**Remise des offres :**

**10/07/25 à 16h00 au plus tard.**

**Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature :** français.

Unité monétaire utilisée, l'euro.

**Validité des offres :** 4 mois, à compter de la date limite de réception des offres.

**Modalités d'ouverture des offres :**

**Date :** le 11/07/25 à 08h00

**Renseignements complémentaires :**

Chaque transmission par voie électronique fera l'objet d'un accusé de réception. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites prévues. Si un nouveau pli est envoyé par voie électronique par le même candidat, celui-ci annule et remplace le pli précédent. Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique ou sur support papier.

La transmission des plis sur un support physique électronique n'est pas autorisée.

Il est interdit de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements.

En cas de groupement d'opérateurs économiques, la forme souhaitée par l'acheteur est un groupement solidaire.

Les formats de fichiers acceptés par l'acheteur sont précisés dans le règlement de la consultation et sont rappelés lors du dépôt du pli sur le profil d'acheteur.

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation pour le dépôt de vos candidatures offres.

Toutefois, la signature électronique du contrat par l'attributaire sera exigée par la suite. Pour signer électroniquement, le candidat peut utiliser l'un des trois formats de signature autorisés par la réglementation (XAdES, CAdES ou PAdES). Le pouvoir adjudicateur préconise toutefois l'utilisation d'une signature électronique au format pAdES.

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

**Il s'agit d'un marché périodique :** NON

**Instance chargée des procédures de recours :** TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE GRENOBLE, 2 Place de Verdun, BP 1135, 38022 Grenoble - Cedex, Tél : 04 76 42 90 00 - Fax : 04 76 42 22 69, mël : greffe.ta-grenoble@juradm.fr

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours : Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes :

Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat.

Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA.

Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique. Télérecours citoyen ouvert aux particuliers et personnes morales de droit privé

qui souhaitent communiquer avec les juridictions administratives par le biais du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**Envoi à la publication le :** 06/06/25

**Date d'envoi du présent avis au JOUE :** 06/06/25

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée.

Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <http://www.opac-savoie.fr> (MP45491)

# URBANISME

Savoie



Salins-Fontaine

COMMUNE DE SALINS-FONTAINE

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

MODIFICATION N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Par arrêté n°262025 du 28 mai 2025, le Maire de Salins-Fontaine a ordonné l'ouverture de l'enquête publique pour la modification n°1 du plan local d'urbanisme (PLU).

Monsieur André PENET et Monsieur Denis BLAISE ont été désignés respectivement commissaire enquêteur et commissaire enquêteur suppléant par Monsieur de Président du Tribunal Administratif de Grenoble

L'enquête se déroulera à la mairie **du 16 juin 2025 au 17 juillet 2025** aux jours et heures habituels d'ouverture au public, sauf jours fériés et fermetures exceptionnelles, soit du lundi au jeudi de 08h30 à 12 h et de 13h30 à 17h et le vendredi de 08h30 à 12h.

Le dossier sera consultable en format papier en mairie.

Il sera également consultable sur le site internet de la commune <http://www.salinsfontaine.fr/> et à l'adresse suivante <https://registre.agencealpine.io/?salins-fontaine>.

Le commissaire enquêteur recevra en mairie de Salins-Fontaine, Avenue des Thermes 73600 Salins-Fontaine les :

- Lundi 16 juin 2025 de 8h30 à 12h00 ;

- Mardi 1er juillet 2025 de 13h30 à 17h00 ;

- Jeudi 17 juillet 2025 de 8h30 à 12h00

Pendant la période de l'enquête publique, toute personne intéressée pourra consulter le dossier d'enquête publique et faire part de ses observations et propositions :

- sur le registre dématérialisé disponible sur le site internet dédié à l'adresse suivante : <https://registre.agencealpine.io/?salins-fontaine>,

- par mail à [enquete-publique@salinsfontaine.fr](mailto:enquete-publique@salinsfontaine.fr) ; ces contributions transmises par courriel seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé <https://registre.agencealpine.io/?salins-fontaine> et donc visibles par tous,

- sur le registre d'enquête papier établi sur feuillets non mobiles cotés et paraphés par le commissaire enquêteur et déposé en mairie de Salins-Fontaine, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, sauf jours fériés et fermetures exceptionnelles,

- par courrier adressé à Monsieur le Commissaire enquêteur – Mairie de Salins-Fontaine – Avenue des Thermes – 73600 SALINS-FONTAINE,

Au terme de l'enquête publique le Conseil Municipal pourra, s'il y a lieu, et suite au rapport et conclusions du commissaire enquêteur, modifier le projet de modification n°1 du PLU de Salins-Fontaine avant approbation.

A l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur à la mairie de Salins-Fontaine et sur le site internet de la commune et sur le site suivant <https://registre.agencealpine.io/?salins-fontaine> pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. (EP45263)



**PLUS RAPIDE**  
PAIEMENT PAR  
CARTE BANCAIRE  
ACCEPTÉ DANS  
NOS BUREAUX OU  
PAR TÉLÉPHONE